

**Livre I.8 : Mise en œuvre et suivi du SCoT**



# Rapport de présentation

Approuvé le 25.03.2019



Crédit Photo :  
Stéphane Charbeau  
(Sauf indication contraire)

Les photos, images et cartes ne peuvent être reproduites sans autorisation  
préalable sollicitée auprès de la Direction du PETR du Ruffécois



du Pays du Ruffécois

# SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	5
PARTIE N°1 : LES INDICATEURS DE SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ .....	6
PARTIE N°1 : LES INDICATEURS DE SUIVI DU PAYSAGE.....	8
PARTIE N°1 : LES INDICATEURS DE SUIVI DE LA RESSOURCE EN EAU .....	10
PARTIE N°1 : LES INDICATEURS DE SUIVIDES RISQUES ET NUISANCES.....	12
PARTIE N°1 : LES INDICATEURS DE SUIVI DE L'ÉNERGIE.....	13

# Préambule

Conformément à l'article R141-2 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du SCoT doit définir les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévu à l'article L. 143-28 du même code qui stipule que six ans au plus après la délibération portant approbation du dit schéma de cohérence territoriale le PETR du Pays Ruffecois devra procéder à une analyse des résultats de son application et devra alors délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

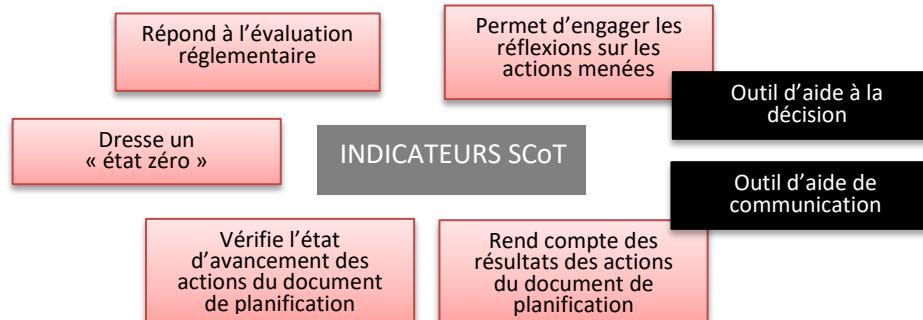
## Pourquoi évaluer ?

Pour Apprécier l'efficacité de la politique retenue en comparant les résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre, revoir ainsi le cas échéant les choix en fonction des extérieurs, être alors capables de réagir et corriger le document si nécessaire.

Notamment, les indicateurs doivent permettre de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.

L'évaluation permet ainsi de garder un document vivant.

Souvent les données sont issues du diagnostic et produits par des structures tierces. Dans des cas précis, un indicateur et un suivi « personnalisé » peut être mis en place.



## Les principaux indicateurs quantitatifs en matière de développement :

	<b>croissance 1999-2013</b>	<b>Objectifs 2035</b>	<b>Source des données</b>
<b>Population</b>	+ 1663, soit env. 120 habitants /an	Env. 3000 habitants supplémentaires, soit 175 habitants/an	INSEE
<b>Logements</b>	+ 2977, soit env. 210 logements /an	Env. 3670 logements (neufs ou vacants) mobilisés, soit 200/an	INSEE
<b>Logements vacants</b>	+ 712, soit env. 50 /an	369 logements vacants remis sur le marché (intégrés aux objectifs globaux), soit env. 16% des logements vacants connus en 2013.	INSEE / Filocom
<b>Emplois</b>	+ 1618, soit env. 115 emplois/ an	Env. 1950 emplois supplémentaires, soit 115 emplois/an	INSEE

<b>Espaces consommés</b>	<b>Analyse passée 2002-2012</b>	<b>Consommation projetée entre 2018 et 2035</b>	<b>Source des données</b>
<b>Logements</b>	301 hectares pour la construction de 2 566 logements, soit une moyenne de 8,5 logements par hectare	330 hectares pour la construction de 3300 logements neufs (hors résorption vacance), soit une moyenne de 10 logements par hectare	Fichiers MAJIC
<b>Emplois</b>	110 hectares (hors chantiers, LGV, etc.) propre au développement des activités industrielles, artisanales, commerciales et extraction de matériaux	Env. 60 ha	Fichiers MAJIC

# Les indicateurs de suivi de la biodiversité

Thèmes	Orientations du SCoT	Eléments suivis	Objectifs	Indicateurs	Méthode de mesure	Etat 0	Source de l'état 0	Valeur cible	Source de la donnée	Périodicité
Biodiversité Axe 3/ Partie A / 1. Protéger la Trame Verte	Sites naturels protégés	Protection des réservoirs de biodiversité	Nombre de sites institutionnels	Enumération des sites	-3 sites Natura 2000 -1 APB -24 ZNIEFF de type I -5 ZNIEFF de type II -3 sites classés ou inscrits pouvant être rattachés à une problématique environnementale -3 sites gérés par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN)	Rapport de présentation du SCoT	Supérieur à T0	Inventaire National du Patrimoine Naturel	3 ans	
	Réservoirs de biodiversité de la trame verte	Protection des réservoirs de biodiversité traduits dans les documents d'urbanisme	Superficie des réservoirs de biodiversité	Couche SIG de la TVB du SCoT, comparée à ce qui est traduit réglementairement dans les PLU(i).	Mettre en place un dispositif d'observation de la donnée	Documents d'urbanisme + TVB du SCOT	Mise en place de l'outil	Documents d'urbanisme + TVB du SCOT	3 ans	
	Réservoirs de biodiversité de la trame verte	Protection des réservoirs de biodiversité	Superficie consommée sur les réservoirs de biodiversité	Valeur T0 : Surfaces des bâtiments (BD Topo) entièrement ou en partie en sein des réservoirs de biodiversité du SCoT Valeur cible : Surfaces construites en plus (exceptée extension de construction existante) entièrement ou en partie au sein des réservoirs de biodiversité du SCoT	396 049 m <sup>2</sup>	BD Topo + TVB du SCOT	0 m <sup>2</sup> en comptant la compensation	BD Topo + TVB du SCOT	3 ans	
	Milieux agro-pastoraux ouverts	Préservation des milieux agro-pastoraux ouverts	Evolution des surfaces agricoles déclarées à la PAC dont prairies et prairies permanentes	Calcul de la surface agricole	72 573 ha de surface agricole en 2010 dont 37 % de polyculture élevage (se rapprochant des milieux agropastoraux ouverts)	Rapport de présentation du SCoT	Moyenne annuelle des espaces nouvellement construits permise par le SCoT : 24,5 ha (habitat + économie) en priorité au sein des espaces bâties et selon les besoins en extension des espaces bâties (consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers)	Recensement PAC / Registre Parcellaire Graphique (RPG)	3 ans	
	Continuités écologiques de la trame verte	Protection des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques	Surface d'EBC et d'espaces naturels protégés au titre de la Loi Paysage	Surface d'EBC et L151-23 des PLU(i) existants	Mettre en place un dispositif d'observation de la donnée	Documents d'urbanisme existants	Mise en place de l'outil	Documents d'urbanisme	3 ans	

Biodiversité	Axe 3/ Partie A / 2. Protéger les continuités vertes en zone construite	Continuités vertes au sein de l'enveloppe urbaine	Protection des continuités vertes urbaines	Surface d'EBC et d'espaces naturels protégés au titre de la Loi Paysage au sein de l'enveloppe urbaine	Surface d'EBC et L151-23 des PLU(i) existants au sein de l'enveloppe urbaine	Mettre en place un dispositif d'observation de la donnée	Documents d'urbanisme existants	Mise en place de l'outil	Documents d'urbanisme	3 ans
	Axe 3/ Partie A / 3. Protéger de la Trame Bleue	Continuités écologiques de la trame bleue	Protection des continuités écologiques de la trame bleue	Surface de zones humides réellement protégées dans les documents d'urbanisme	Couche SIG des zones humides du SCoT, comparée à ce qui a été traduit réglementairement dans les PLU(i)	Mettre en place un dispositif d'observation de la donnée	Documents d'urbanisme + TVB du SCOT	Mise en place de l'outil	Documents d'urbanisme + TVB du SCOT	3 ans
	Axe 3/ Partie A / 3. Protéger de la Trame Bleue	Continuités écologiques de la trame bleue	Protection des continuités écologiques de la trame bleue	Superficie bâtie consommée dans les zones tampons des cours d'eau	Valeur T0 : Surfaces des bâtiments (BD Topo) entièrement ou en partie au sein des zones tampons des cours d'eau/ Valeur cible : Surfaces construites en plus (exceptée extension de construction existante) entièrement ou en partie au sein des zones tampons des cours d'eau	95 213 m <sup>2</sup>	BD Topo + SIG TVB du SCOT	0 m <sup>2</sup> en comptant la compensation	BD Topo + SIG TVB du SCOT	3 ans
	Axe 3/ Partie B / 1. Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers à l'horizon 2035	Occupation du sol et consommation d'espace	Limitation de la consommation du foncier	Superficie des espaces naturels, agricoles ou forestiers artificialisés pour l'habitat	Surfaces d'espace consommé pour l'habitat des zonages des PLU(i)	0	/	Inférieur ou égal à 21 ha annuels en moyenne sur la période de 3 ans	Documents d'urbanisme	3 ans
		Occupation du sol et consommation d'espace	Limitation de la consommation du foncier	Superficie des espaces naturels, agricoles ou forestiers artificialisés pour les activités	Surfaces d'espace consommé pour l'activité des zonages des PLU(i)	0	/	Inférieur ou égal à 60 ha d'ici 2035 soit 3,5 ha annuels	Documents d'urbanisme	3 ans
		Occupation du sol et consommation d'espace	Densification des zones bâties existantes	Pourcentage de constructions dans l'enveloppe urbaine	Rapport de la surface de bâtiments au sein des « tissu urbain continu » et « tissu urbain discontinu » de Corine Land Cover sur la surface totale de ces tissus multiplié par 100	9,80%	CLC 2012 et BD Topo	Supérieur à T0	CLC et BD Topo	6 ans



# Les indicateurs de suivi du paysage

Thèmes	Orientations du SCoT	Eléments suivis	Objectifs	Indicateurs	Méthode de mesure	Etat 0	Source de l'état 0	Valeur cible	Source de la donnée	Péodicité
Paysage	Axe 1/ Partie C/ 4. Accompagner l'intégration paysagère des extensions urbaines et des zones économiques pour des entrées de bourgs plus attrayantes	Entrée de bourg	Requalification des entrées de bourgs	Photographies avant/après des entrées de bourgs à requalifier	Comparaison photographie	Photographie des 20 entrées de bourgs à requalifier	Photographies de l'EPCI	Amélioration qualitative d'au moins une entrée de bourg	Photographies de l'EPCI	3 ans
	Axe 3/ Partie C/1. Identifier et mettre en valeur le capital-patrimonial qui forge l'identité du Pays Ruffécois	Eléments de paysage protégés	Protection du patrimoine paysager	Eléments du petit patrimoine et éléments remarquables du paysage protégé au titre de la Loi Paysage (Art. L151-19 du CU)	Surface de L151-19 des PLU(i) existants	Mettre en place un outil d'observation de la donnée	Documents d'urbanisme	Mise en place de l'outil	Documents d'urbanisme	A chaque adoption/révision d'un PLU(i)
				Nombre d'AVAP, nombre de sites inscrits, sites classés au titre des Monuments Historiques...	Enumération	1 AVAP 71 bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques 7 périmètres protégés au titre des Sites 5 sites inscrits 2 sites classés	Rapport de présentation du SCoT	Supérieur à T0	?	A chaque adoption/révision d'un PLU(i)
	Axe 3/ Partie C/2. Développer et valoriser les « itinéraires paysagers » le long de la Vallée de la Charente et de l'ancienne route de Bordeaux	Eléments de paysage protégés	Aménagement d'une route paysagère le long de la Vallée de la Charente	Linéaire de déplacement doux le long de la Vallée de la Charente	Kilomètre de déplacement doux le long de la vallée de la Charente	Mettre en place un dispositif d'observation de la donnée	Office de Tourisme	Mise en place de l'outil	Office de Tourisme	3 ans
		Superficie des parcelles	Identifier les transformations du paysage	Taille des parcelles	Opération de remembrement	Mettre en place un dispositif d'observation de la donnée	Documents d'urbanisme existants	Mise en place de l'outil	Documents d'urbanisme	A chaque adoption/révision d'un PLU(i)
		Eléments de paysage protégés	Protection des haies	Linéaire de haies	Kilomètre de haies plantées	Mettre en place un dispositif d'observation de la donnée	Données SIG	Mise en place de l'outil	A définir avec le dispositif de suivi	3 ans

# Les indicateurs de suivi de la ressource en eau

Thèmes	Orientations du SCoT	Eléments suivis	Objectifs	Indicateurs	Méthode de mesure	Etat 0	Source de l'état 0	Valeur cible	Source de la donnée	Péodicité
Ressource en eau	Axe 3/ Partie B /2. Gérer les eaux usées	Assainissement collectif	Capacité des installations d'assainissement collectif à répondre aux projets d'urbanisme	Niveau de service épuratoire équivalent pour la future population du SCoT	Valeur T0 : Somme des capacités nominales des stations d'épuration (en Equivalent-Habitant) Valeur cible : (capacité épuratoire T0 / nombre d'habitant du SCoT T0) X nombre d'habitants du SCoT cible	27730	Portail d'informations sur l'assainissement communal	29895	Portail d'informations sur l'assainissement communal / syndicats d'assainissement	6 ans
				Nombre de STEP non conformes et équipements et en performance	Enumération	2	Rapport de présentation du SCoT	Inférieur à la valeur T0	Portail d'information sur l'assainissement communal / DDT	3 ans
	Axe 3/ Partie B /3. Développer la collecte et la gestion des eaux pluviales	Assainissement autonome	Limitation des pollutions dues aux assainissement autonome	Evolution du taux de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif	Taux de conformité des installations contrôlées	<ul style="list-style-type: none"> <li>SPANC de la Communauté de Communes du Val de Charente : 1/3 des installations correctes</li> <li>SPANC de la Communauté de Communes du Pays Manslois : 35% des installations conformes</li> <li>SPANC de la Communauté de Communes de Boixe : 70% des installations conformes</li> <li>SPANC de la Communauté de Communes du Pays d'Aigre : 60,8% des installations conformes</li> </ul>	Rapport de présentation du SCoT	Supérieur à la valeur T0	Données SPANC	5 ans
	Eaux pluviales			Nombre de schémas directeurs des eaux pluviales	Enumération	0	Rapport de présentation du SCoT	Supérieur à la valeur T0	Communes et intercommunalités	3 ans

Ressource en eau	Axe 3/ Partie B /2. Gérer les eaux usées	Protection de la ressource	Evolution de la qualité de la ressource en eau	Nombre de masses d'eau superficielles en bon état écologique	Critère SIEAG	4	Rapport de présentation du SCoT	10 avec un bon état écologique à atteindre d'ici 2015 12 avec un bon état écologique à atteindre d'ici à 2021 2 avec un bon état écologique à atteindre d'ici à 2027	SDAGE Adour Garonne	6 ans
				Nombre de masses d'eau souterraines en bon état écologique	Critère SIEAG	0	Rapport de présentation du SCoT	5 avec un bon état écologique à atteindre d'ici 2027	SDAGE Adour Garonne	6 ans
			Evolution de l'aspect quantitatif de la ressource en eau	Nombre de masses d'eau souterraines de bon état quantitatif	Critère SIEAG	1	Rapport de présentation du SCoT	5 avec un bon état quantitatif à atteindre d'ici 2027	SDAGE Adour Garonne	6 ans
	Eau potable	Capacité du territoire à subvenir aux besoins en eau potable des nouveaux habitants	Capacité de prélèvement des captages pour subvenir aux besoins	Valeur T0 : prélèvements annuels pour l'eau potable (en m <sup>3</sup> ) Valeur cible : Consommation d'eau potable proratisée au nombre d'habitant cible du SCoT	14 220 m <sup>3</sup> par jour	Rapport de présentation du SCoT	Capacité des captages supérieur à 15 394 m <sup>3</sup> par jour	Communauté de Communes/ Syndicats d'eau potable	6 ans	

# Les indicateurs de suivi des risques et nuisances

Thèmes	Orientations du SCoT	Eléments suivis	Objectifs	Indicateurs	Méthode de mesure	Etat 0	Source de l'état 0	Valeur cible	Source de la donnée	Péodicité
Risques et nuisances	Axe 3/ Partie D/1. Prendre en compte les risques naturels et technologiques dans le développement urbain	Inondation	Suivi de l'évolution de la connaissance sur les zones inondables	Superficie du territoire couverte pas un PPRI	Données SIG reprenant les zones protégeant la population des risques	4347 ha	Couches SIG des PPRI	Supérieur à T0		6 ans
			Suivi de l'exposition au risque inondation	Nombre de personnes en zone inondable des PPRI	Identification du nombre de bâtiments en zone inondable des PPRI et multiplication par le nombre de personnes par ménage	Autour de 500 personnes	Rapport de présentation du SCoT	Inférieur ou égal à T0	PPRI : DDT / BD TOPO	3 ans
		TMD	Suivi de l'exposition au TMD	Nombre de communes concernées par le TMD	Enumération	43	Rapport de présentation du SCoT	Inférieur ou égal à T0	DDRM	6 ans
			Limitation de l'exposition au TMD	Surfaces de L151-23 en bordure de voirie soumises au risque TMD	A calculer par rapport aux PLU(i) existants	A calculer	Documents d'urbanisme	Supérieur à T0	Documents d'urbanisme	A chaque adoption/révision d'un PLU(i)
		Rupture de barrage	Suivi de l'exposition au risque de rupture de barrage	Nombre de communes concernées par le risque de rupture de barrage	Enumération	24	Rapport de présentation du SCoT	Inférieur ou égal à T0	DDRM	6 ans
	Axe 3/ Partie D/2. Assurer une gestion adéquate des déchets	Ordures ménagères	Réduction à la source de la quantité de déchets	Quantités d'ordures ménagères produites par habitant et par an	Donnée de Calitom	297 kg/hab/an	Rapport de présentation du SCoT	Inférieure à T0	Rapport d'activité de Calitom	Annuelle
				Nombre de foyers participants au compostage à domicile	Donnée de Calitom	14495	Rapport de présentation du SCoT	Supérieur à T0	Rapport d'activité de Calitom	Annuelle
		Amélioration du tri sélectif	Taux de refus de tri	Donnée de Calitom	16%	Rapport de présentation du SCoT	Inférieure à T0	Rapport d'activité de Calitom	Annuelle	
	Axe 3/ Partie D/3. Maîtriser les nuisances sonores	Nuisances sonores	Suivi de l'évolution de la connaissance sur le développement des nuisances liées aux voies de circulation	Nombre de Plan de Prévention du bruit dans l'environnement	Enumération	1	Rapport de présentation du SCoT	Inférieur ou égal à T0	Département	3 ans
				Nombre de bâtiments au sein des secteurs affectés par le bruit des principales infrastructures routières	Nombre de bâtiments dans une zone de 300 m de part et d'autre des infrastructures de catégorie 1 et dans une zone de 250 m de part et d'autre des infrastructures de catégorie 2	1015 bâtiments dans le secteur affecté par le bruit de la voie ferrée Paris-Bordeaux 544 bâtiments dans le secteur affecté par le bruit de la zone en catégorie 1 de la RN10	Couches SIG de la BD Topo	Inférieur ou égal à T0	Couches SIG de la BD Topo	3 ans

# Les indicateurs de suivi de l'énergie

Thèmes	Orientations du SCoT	Eléments suivis	Objectifs	Indicateurs	Méthode de mesure	Etat 0	Source de l'état 0	Valeur cible	Source de la donnée	Périoricité
Changement climatique	Axe 3/ Partie B /5. Optimiser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable	Consommations d'énergie	Limitation des consommations énergétiques	Nombre d'opérations de renouvellement au sein des centres-bourgs	Nombre de permis de démolition/ Reconstruction au sein des centres bourgs	0, à mettre en place par l'EPCI	EPCI	Supérieur à T0	EPCI	3 ans
		Energies renouvelables	Développement des énergies renouvelables	Part des énergies renouvelables sur le territoire (en pourcentage de la production totale d'énergie et en KWh)	GWh issu de la filière bois bûche et bois énergie GWh issu de la filière solaire thermique GWh issu de la filière éolienne GWh issu de la filière méthanisation GWh issu de la filière géothermie KWh issu de la filière hydraulique GWh issu de la filière agrocarburant	277,4 GWh en 2014 (source : diag AREC)	Diagnostic AREC à l'échelle du territoire du SCoT	Supérieur à T0	Diagnostic AREC	6 ans
		Production et consommation d'énergie	Définir de nouveaux indicateurs	Nouveaux indicateurs	Énumération des nouveaux indicateurs	Indicateurs sur l'énergie citée ci-dessus	Diagnostic AREC à l'échelle du territoire du SCoT	Mise en place des nouveaux indicateurs	PCAET et TEPOS	3 ans

